

Intervention du Député Alfred MARIE-JEANNE lors de la réunion au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'UAG le 21 novembre 2013

Les casseurs qui ont agi, au grand jour ou dans l'ombre, sont-ils les plus qualifiés pour recoller les divers morceaux épars du vase brisé qu'est devenue l'Université Antilles-Guyane ?

Madame la Ministre,

Dans votre lettre du 15 novembre 2013, vous rappelez de façon péremptoire votre décision de « renforcer l'autonomie du Pôle universitaire de Guyane d'une part, et engager les étapes conduisant à une université de plein exercice ».

Et vous ajoutez immédiatement après que « l'évolution du pôle martiniquais et du pôle guadeloupéen de l'Université est entièrement ouverte ».

Ouverte sur quoi ? je me le demande. En tout cas assurément ouverte sur le partage des lambeaux restants sur lequel on s'entre-déchire déjà.

Preuve supplémentaire, c'est la Présidente de la Région Guadeloupe qui, dans la foulée, se prononce également pour une « Université de plein exercice ». Puis dans un deuxième temps, les élus du Conseil Régional réunis à Basse-Terre le 18 novembre 2013 adoptent une résolution sans équivoque. Un argumentaire bien étayé rappelle que la Guadeloupe est la mieux dotée des trois pôles, qu'elle possède la majorité des formations dispensées, qu'elle dispose des trois quarts des laboratoires de recherche, qu'elle rassemble 6000 des 13 000 étudiants répartis sur les trois sites.

On tire à hue et à dia.

Et devant cette rivalité intempestive et mortifère, une pression intolérable est exercée sur la Martinique pour qu'elle acquiesce docilement et bouche bée.

Cette démarche est indigne et totalement inacceptable.

Et pourtant, c'est la même Ministre, qui lors de la discussion du projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche déclarait en mai 2013 à l'Assemblée-Nationale :

Que « les regroupements relèvent du bon sens »,

que « les regroupements donneront une plus grande visibilité aux universités... »
« qui sont des pastilles vues de Shanghai »,

que « nous devons regrouper nos forces... et favoriser la coopération au lieu d'une compétition qui ne rime à rien ».

Comme nous le constatons, c'est un plaidoyer élogieux pour le regroupement que l'on abat mortellement aujourd'hui **pour des causes inavouables**.

Pour se donner bonne conscience certains thuriféraires ajoutent à la confusion ambiante.

Ils confondent volontairement droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et consolidation des solidarités existantes.

Ces deux droits ne sont pas incompatibles, bien au contraire. Et c'est un indépendantiste qui le dit, car je ne suis pas un indépendantiste nombriliste.

J'ai toujours considéré l'UAG comme un patrimoine commun à préserver et un atout commun à fructifier.

Quels que soient les malentendus, les trois composantes ont l'obligation de se rencontrer et de se parler, hors chaperon officiel ministériel et gouvernemental s'il le faut, puisque la Ministre sollicitée n'a pas jugé bon d'opérer une telle démarche.

Que cette initiative soit prise en vue de retisser sans complexe des relations loyales, des relations qui libèrent.

Alfred MARIE-JEANNE

Député de Martinique